

PRIX ANNIVERSAIRE
10^{ÈME} EDITION DU PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

CONTEXTE

Le Prix de l'Audace artistique et culturelle a été créé en 2012 à l'initiative de la Fondation Culture & Diversité, en partenariat avec les ministères chargés de l'éducation nationale, de la culture, et de l'agriculture. Il vise à récompenser et à soutenir des projets d'éducation artistique et culturelle exemplaires en faveur des jeunes les plus éloignés de la culture. Les projets sont proposés conjointement par les Rectorats, les Directions régionales des affaires culturelles et les Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, et doivent être portés par une école, un collège ou un lycée, avec une structure culturelle et en lien avec les collectivités territoriales. Les projets sont ensuite étudiés par un jury d'artistes qui désigne les trois lauréats qui bénéficient ensuite d'une dotation de 7 500 €. Tous les projets candidats sont valorisés au sein d'une brochure éditée pour chaque édition du Prix.

Suite à une évaluation de l'ensemble des années du Prix et à une réflexion menée conjointement par le ministère de la Culture, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et la Fondation Culture & Diversité, une refonte de son format a été décidée afin de renouveler son positionnement pour l'aligner au mieux avec les nouvelles ambitions de l'éducation artistique et culturelle. En raison de la crise sanitaire actuelle et des difficultés de développement des projets d'éducation artistique et culturelle sur les territoires, les partenaires ont souhaité décaler le lancement du nouveau format du Prix à la rentrée 2022.

→ Dans ce contexte, un Prix anniversaire a été imaginé pour cette dixième année.

OBJECTIF

Pour sa 10^{ème} édition, le Prix de l'Audace artistique et culturelle souhaite valoriser les porteurs de projets qui, parmi les finalistes et lauréats du Prix depuis sa création, se distinguent par la pérennité de leur engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

METHODOLOGIE

Pour cette édition anniversaire, **136 lauréats et finalistes** sont visés par l'appel à candidatures.

La diffusion de l'information se fait via appel à candidatures auprès des relais institutionnels sur les territoires comprenant :

- Une liste des projets lauréats et finalistes par académie depuis la création du Prix,
- Un dossier de candidature à compléter par les référents sur les territoires ainsi que les porteurs de projets. Le format de ce dossier de candidature est revu afin de correspondre aux critères de ce Prix anniversaire. Il comprendra notamment des témoignages des porteurs de projets et des indicateurs quantitatifs.

A réception de cet appel à candidatures, les DRAC, DAAC et DRAAF identifient un projet candidat par académie, porté par une école ou un établissement scolaire particulièrement investi dans une démarche d'éducation artistique et culturelle coconstruite avec des partenaires artistiques et culturels depuis sa participation au Prix de l'Audace artistique et culturelle.

Au maximum, **30 projets seront donc candidats** pour cette édition anniversaire du Prix.

SECRETARIAT & JURY DE SELECTION

Le Secrétariat, identique dans sa composition, sélectionne 9 finalistes à présenter aux membres du Jury. Il appréciera l'implication de l'établissement dans une politique d'éducation artistique et culturelle depuis sa participation au Prix. La sélection se fait au regard des critères habituels du Prix et plus particulièrement des suivants : construction, rayonnement, temporalité et audace. Une attention particulière sera portée aux projets ayant une dimension interdisciplinaire.

Le Jury de sélection se réunit afin de déterminer les 3 lauréats du Prix. Pour la première fois depuis le lancement du Prix, les projets finalistes seront présentés directement aux membres du Jury par les porteurs de projet, par exemple le chef d'établissement.

DOTATION, CEREMONIE ET SUIVI DES LAUREATS

Afin de souligner l'importance de cette édition anniversaire dans le développement à venir du Prix de l'Audace artistique et culturelle et de récompenser les anciens finalistes et lauréats ayant développé une politique d'éducation artistique et culturelle audacieuse et pérenne, les dotations sont réévaluées à hauteur de 10 000 € par lauréat, soit un budget total de 30 000 €.

Une valorisation en terme de relais est à discuter avec l'INSEAC afin d'identifier des plateformes pouvant mettre la lumière sur les lauréats de cette édition, par exemple via l'enregistrement d'un podcast. Un nouveau format est à imaginer pour la brochure de valorisation.

Une cérémonie de remise du Prix est envisagée au mois de mai 2022, soit au sein d'une institution comme le Sénat (non concernée par le calendrier électoral 2022) ou une institution culturelle qui se démarque par son engagement pour l'éducation artistique et culturelle, comme le Musée d'Orsay et de l'Orangerie.

PROCHAINES ECHEANCES

- ➔ Validation du dossier de candidature pour l'édition anniversaire
- ➔ Choix du lieu de la cérémonie
- ➔ Lancement de l'appel à candidatures